

Cinquantenaire



des Indépendances **Africaines**

▶ La coopération décentralisée entre l'Afrique et la France

**50 ans de dialogues et d'échanges
pour le développement**



MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET EUROPÉENNES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION



La coopération entre collectivités locales et organisations des sociétés civiles de part et d'autre n'a cessé de se développer depuis un demi-siècle.

Les jumelages des années 50 ont fait place à des projets de co-développement et d'investissement collectif qui jouent désormais un rôle déterminant pour des millions d'hommes, de femmes et d'enfants en Afrique subsaharienne.

On voit là un effet à la fois paradoxal et logique de l'indépendance : d'égal à égal, intensifier les liens de partenariat.

D'innombrables exemples concrets, dans lesquels l'immigration en France tient souvent une place importante, nous permettent de marquer quelques points forts et de tirer quelques leçons pour l'avenir.

La coopération entre les collectivités locales constitue une école de démocratie locale mais elle influence aussi la bonne gouvernance au plan national.

Le développement local est pris en compte selon les priorités définies par les élus.

Les collectivités contribuent aux politiques nationales de développement et de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

On constate en effet que la densification du réseau de coopérations va de pair avec la réduction des disparités de développement à l'intérieur d'un même pays, d'une part, et avec l'engagement de stratégies d'intégration régionale, d'autre part.

La coopération décentralisée est un instrument de consolidation de la francophonie, d'autant plus que les programmes culturels y tiennent une place significative.

Cependant je pense qu'il conviendrait d'accentuer dans l'avenir les aspects suivants de la coopération décentralisée :

- ◆ il faut que les collectivités en France associent davantage les associations de migrants à la négociation et à la mise en œuvre des projets ;
- ◆ de même qu'il convient d'identifier des programmes d'action qui impliquent étroitement des entreprises privées, artisanales en particulier, des deux côtés ;
- ◆ enfin, il faudrait mettre un accent plus prononcé sur la coopération entre pôles de compétences impliquant plusieurs collectivités françaises afin de mieux répondre aux besoins d'ensemble de communautés de communes ou de territoires en Afrique. Il faut donc maintenant promouvoir la coopération entre territoires.

Ces quelques réflexions, inspirées par l'expérience, montrent combien la coopération décentralisée est au cœur de la solidarité entre les Africains et les Français.

En cette année du cinquantenaire, je salue donc les initiatives et événements qui ont su mettre à l'honneur les conditions d'un débat ouvert et prometteur, autour de la place de la coopération décentralisée dans le nouveau partenariat que Français et Africains sont appelés à construire. ■

JACQUES TOUBON
 ANCIEN MINISTRE,
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CINQUANTENAIRE
 DES INDÉPENDANCES AFRICAINES EN FRANCE

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN AFRIQUE

BENIN	4	MADAGASCAR	18
BURKINA FASO	6	MALI	20
CAMEROUN	8	MAURITANIE	22
CENTRAFRIQUE	10	NIGER	24
CONGO	12	SÉNÉGAL	26
CÔTE D'IVOIRE	14	TCHAD	28
GABON	16	TOGO	30

Témoignage

ANTOINE JOLY

DÉLÉGUÉ POUR L'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
 AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES



L'atlas français de la coopération décentralisée créé par la délégation pour l'action extérieure

des collectivités territoriales, du ministère français des Affaires étrangères et européennes, montre avec beaucoup de force l'importance des liens tissés par nos collectivités avec les 14 pays qui ont acquis leur indépendance au virage de l'année 1960. La coopération décentralisée française est d'abord francophone et africaine. Elle trace une carte très concentrée, certes avec des densités différentes d'un pays à l'autre, marquée qu'elle fut par le mouvement de solidarité des années noires du sahel de la sécheresse et de la faim, mais qui a touché ces 14 pays plus que tous autres pays du sud. Mais ce n'est pas la nostalgie qui marque cette coopération, c'est, au-delà de la solidarité, la volonté d'ouvrir des relations nouvelles qui ne s'embarassent pas de l'histoire entre pays, qui ne cherchent pas à s'immiscer dans la diplomatie géopolitique, mais qui posent ce lien au niveau le plus fort : celui d'hommes et de femmes qui jumellent leurs collectivités comme on marie un enfant.

La France avait initié cette stratégie du dépassement avec les jumelages franco-allemands qui ont scellés, mieux que de nombreux discours, une amitié nouvelle, un respect de l'autre, qui ont permis ensuite d'avancer vers une Europe de la paix entre les peuples.

Les jumelages avec des villes et des villages d'Afrique ont poussés de nombreux français, et beaucoup dont l'origine était malienne, sénégalaise ou d'autres pays, à construire une relation vierge des lourdeurs de l'histoire, une relation entre pairs, entre élus, entre services, entre populations qui partageaient des

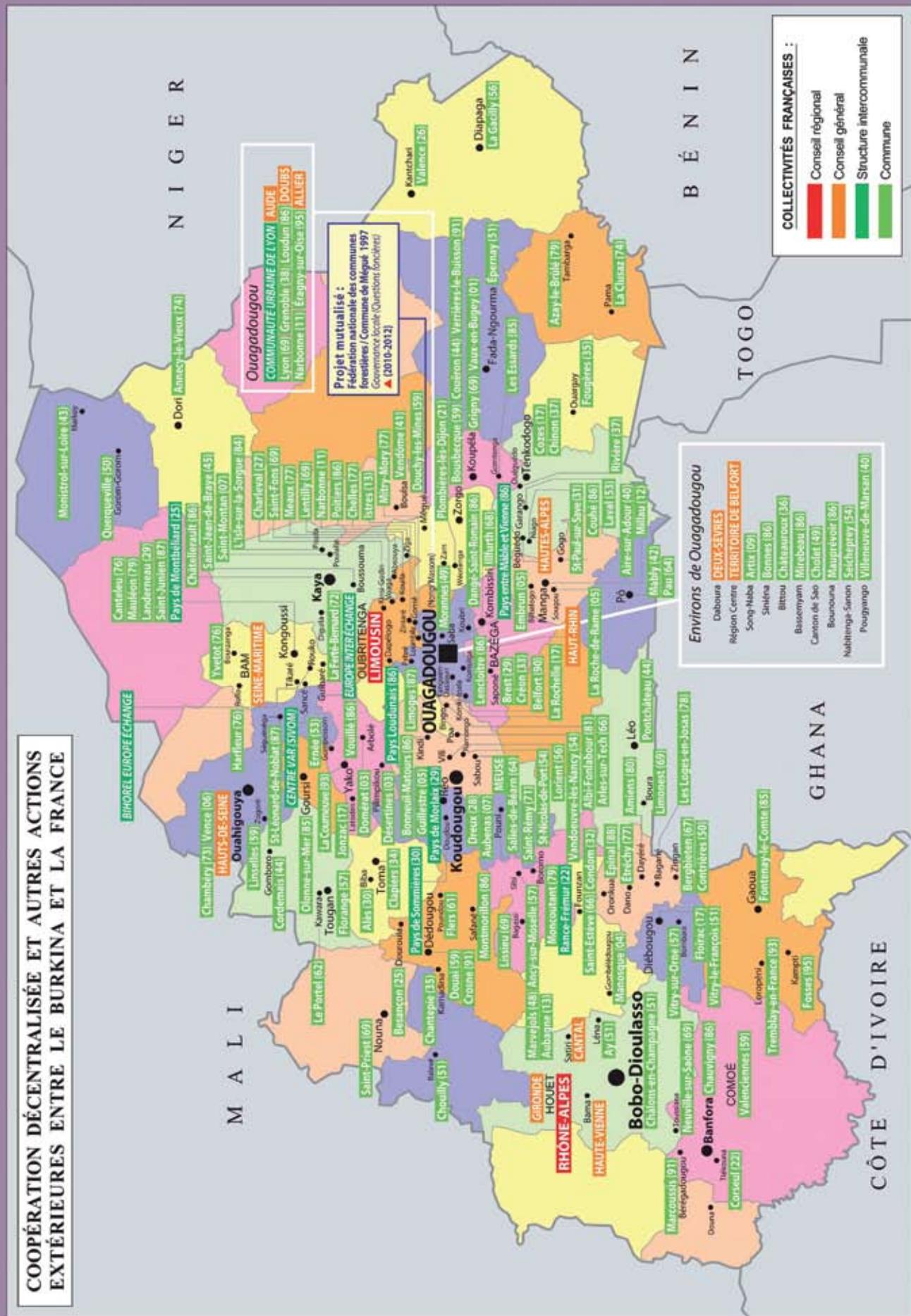
questions, dans des contextes différents bien sûr, mais au fond avec les mêmes mots : urbanisme, accès à l'eau, déchets, assainissement, éducation, écoles, santé, développement d'un territoire, démocratie locale, vie dans les quartiers, jeunesse, patrimoine....

La coopération décentralisée française en Afrique a pris sa place dans ces cinquante années d'après indépendance avec modestie : elle a sans doute peu fait parler d'elle, éparpillée qu'elle est en centaines d'actions qui touchent aussi bien des capitales que des petits hameaux que ce soit en France ou en Afrique. Épaulée par une vigueur associative qui s'exprime aussi bien dans les comités de jumelages que dans de petites ONGs locales, elle a apportée « sans bruit ni gloire », ce qui manque souvent aux relations internationales : une coopération à visage humain, un appui qui ne s'exprime pas uniquement dans les conférences internationales, ou les programmes des experts, mais dans la proximité des classes, des clubs de sports, des services municipaux, d'universités, d'hôpitaux, de jeunes, de femmes ou de retraités qui dans la coopération décentralisée ont pu exprimer leur volonté de partager.

Cette brochure a pour but de rendre hommage à cette diplomatie participative et apporte une photographie de ces cinquante ans de relations intimes entre nos territoires français et africains dont l'une des plus belles qualités est la durée. Ce qui signifie que les collectivités abordent avec beaucoup d'idées nouvelles les prochaines cinquante années, avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes qui s'est manifesté dès avant que la loi n'officialise cette coopération, et qui continue à accompagner les collectivités territoriales dans leurs efforts pour donner à cette coopération une plus grande efficacité en recherchant cohérence et complémentarité. ■

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE L'AFRIQUE ET LA FRANCE : 50 ANS DE DIALOGUES ET D'ÉCHANGES POUR LE DÉVELOPPEMENT

■ **Édition** : ministère des Affaires étrangères et européennes – Direction de la Communication et de la presse ■ **Cartographie** : Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes et Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales ■



Burkina Faso



Historique

Les premiers jumelages entre des collectivités locales françaises et burkinabés ont vu le jour en 1965. Ces relations, nées d'initiatives citoyennes, étaient alors limitées au domaine culturel et humanitaire. Un des premiers jumelages, Loudun-Ouagadougou, date de 1967.

- Elles peuvent se classer en trois catégories :
- approche humanitaire (service sociaux de base : santé, éducation, eau) ;
 - approche développement (autres équipements sociaux et productifs, microcrédit, développement rural, développement économique) ;
 - approche institutionnelle (gestion communale).

Chiffres-clés

- 161** COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ENGAGÉES AU BURKINA FASO
- 214** AUTORITÉS LOCALES BURKINABÉS PARTENAIRES
- 316** PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE



École.

Au Burkina Faso, c'est au cours des années 1990 que la coopération décentralisée est devenue une partie importante de l'appui français au développement.

Le développement local étant partie intégrante du développement, les collectivités locales françaises sont devenues des acteurs importants de la coopération française au Burkina Faso.

État des lieux

Les autorités burkinabés ont entamé une politique de décentralisation dite « intégrale » après les élections communales de 2006. C'est ainsi, qu'aujourd'hui le Burkina Faso compte 351 communes, dont 302 communes rurales. Le ministère burkinabé chargé de l'administration territoriale dénombre 164 comités de jumelages franco-burkinabés (partenaires obligés des collectivités locales françaises), mais seulement 110 relations de coopération décentralisées sont réellement vivantes.

Perspectives

La détermination des plus hautes autorités burkinabés de consolider la décentralisation représente une solide garantie de pérennité de toutes ces actions de coopération, qui ont aujourd'hui évolué vers un véritable appui à la gestion communale, à la formation des élus locaux et des cadres territoriaux, au développement économique local, à la création d'emplois et à la promotion des femmes. Le gouvernement français apporte un appui essentiel à la cohérence des toutes ces actions. Le ministère des Affaires étrangères et

européennes et l'Agence française de développement ont fait de la décentralisation une priorité de leur intervention au Burkina Faso, notamment pour aider les communes burkinabés à élaborer des plans de développement communaux globaux et cohérents avec la politique nationale de développement, et à se doter d'infrastructures de base en matière d'assainissement et d'eau principalement. Les relations de coopération décentralisée restent, encore aujourd'hui, l'initiative de villes moyennes, plus proches des réalités de terrain et de celles des citoyens. Les collectivités locales, du Nord comme du Sud sont aujourd'hui l'expression la plus riche du dialogue franco-burkinabé, fondé sur le respect de l'autre, le désintéret et la solidarité. L'essor de la décentralisation, encore nouvelle au Burkina Faso, et la prise en main de leur destin par les populations du Sud ne pourront que renforcer les liens qui unissent les collectivités du Nord et du Sud. Alors que les actions de coopération décentralisées sont encore inégalement réparties sur le territoire burkinabé, peut-être le jour viendra, où, comme le souhaitent les plus hautes autorités burkinabés, chaque commune du Burkina Faso entretiendra des relations de partenariat avec une collectivité locale française. ■

Soutien du ministère français des Affaires étrangères et européennes (2007-2012)

62 projets cofinancés pour un total de **3 466 685 €** (coût total des projets : 12 606 179 €)

Cameroun

Historique

Dès les années 1986-1987, le Cameroun fut l'un des pays pionniers dans l'émergence de nouveaux rapports de coopération entre collectivités françaises et étrangères et fut à l'origine d'une initiative d'adjoindre une sous-commission « Coopération décentralisée » aux Commissions mixtes entre la France et ses pays partenaires. Une des premières expériences fut celle liant des municipalités camerounaises et alsaciennes à travers l'Institut régional de coopération-développement (IRCOD-Alsace). Limités jusqu'aux années 2000, les liens de coopération entre collectivités locales françaises et camerounaises ont connu un nouvel essor suite à la tenue des Assises de la coopération décentralisée, en marge du sommet Africités III.

État des lieux

Compte tenu de l'évolution du processus de décentralisation, la coopération décentralisée franco-camerounaise, proféiforme dans la pratique, s'accroît et tend à se centrer sur le renforcement des capacités et l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale. Elle s'inscrit dans une logique de mise en réseaux multi-pays sur des thèmes tels que la forêt avec la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), le littoral avec l'Association nationale des élus du littoral (ANEL), l'urbain avec l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Une soixantaine de liens de coopération sont aujourd'hui recensés avec des degrés de formalisation divers. Le ministère des Affaires étrangères et européennes, avec le concours de l'Agence française de développement (AFD), a ainsi soutenu différents projets à hauteur de 3 575 000 € depuis 2007.

Les appuis opérés se déclinent selon un principe de formation-action en complément à la mise en place de dispositifs permanents d'appui-conseil, tels que le Centre technique des forêts communales (appui conjoint FNCOFOR, Office national des forêts, Ville de Paris) et le Centre des Métiers de la Ville (appui de Nantes-Métropole). Une articulation de ces interventions avec la coopération bilatérale franco-camerounaise permet aujourd'hui de concourir à la réglementation de la coopération intercommunale et d'appuyer l'Association des communes et villes unies du Cameroun (CVUC) dans son rôle de capitalisation, de diffusion d'expériences innovantes et de plaidoyer.



Réfection d'un pont.

Perspectives

Le renforcement des capacités constitue un enjeu majeur du processus de décentralisation camerounaise. La pérennisation du Centre des métiers de la ville par les CVUC constitue donc un des prochains chantiers à conduire. La diversification des réseaux thématiques avec l'Association nationale des villes

et pays d'art et d'histoire ouvre une nouvelle perspective. L'objectif visé s'inscrit dans la continuité des réseaux existant : renforcer directement les capacités des communes et nourrir le dialogue entre l'État et les communes du Cameroun, en vue d'encadrer et suivre ce type de coopération et, plus globalement, de construire ensemble le processus de décentralisation. ■

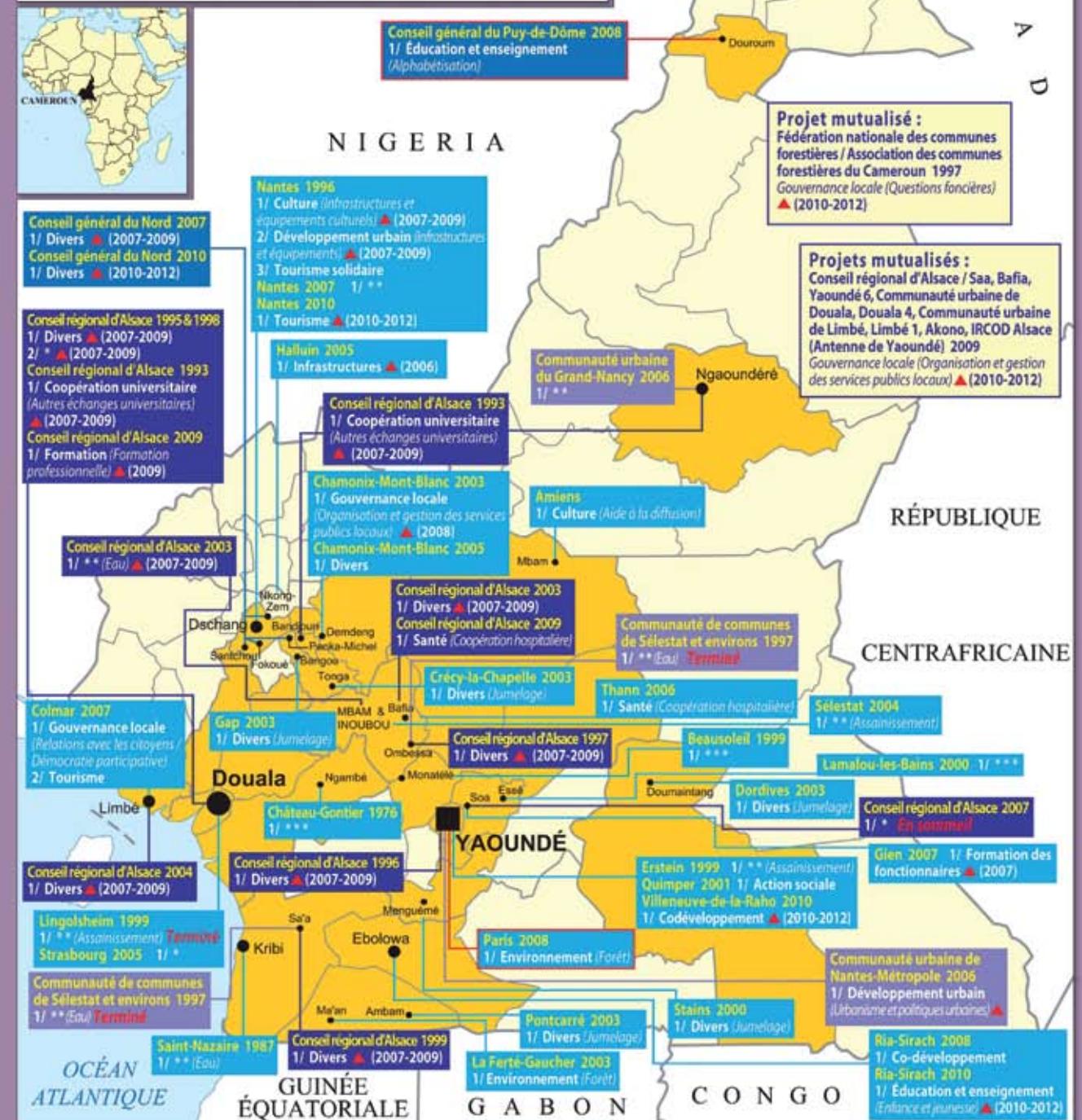


Chiffres-clés

- 53** COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ENGAGÉES AU CAMEROUN
- 54** AUTORITÉS LOCALES CAMEROUNAISES PARTENAIRES
- 59** PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

LES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES ET AUTRES ACTIONS EXTÉRIURES ENTRE LA FRANCE ET LE CAMEROUN

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES	COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES
<ul style="list-style-type: none"> Conseils régionaux Conseils généraux Groupements Villes 	<ul style="list-style-type: none"> Zone d'intervention des collectivités françaises 2006 Année de lancement de la coopération ou de l'action ▲ Financement MAEE 1/ Nombre de projets menés * Assistance à la maîtrise d'ouvrage ** Eau et assainissement *** Culture (Échanges culturels et artistiques)



Soutien du ministère français des Affaires étrangères et européennes (2007-2012)

16 projets cofinancés pour un total de **1 583 050 €** (coût total des projets : 7 706 067 €)

Congo

Historique

Le jumelage entre Reims et Brazzaville a été signé le 5 juillet 1961 par Simon Bilombo, adjoint au maire et représentant de Fulbert Youlou, maire de Brazzaville et premier président du Congo. Cependant, malgré la signature du renouvellement du serment de jumelage le 19 février 2005 à l'Hôtel de Ville de Reims, la mise en œuvre de ce dernier accord n'a jamais débouché sur des programmes d'action précis. Ce type de jumelage est en sommeil sur le territoire du Congo Brazzaville.

État des lieux

Sur les cinq dernières années, des actions de proximité ont été engagées au Congo en matière de santé. Il s'agit de l'hôpital de Montreuil-sur-Mer qui est jumelé avec l'hôpital d'Ewo dans le département de la Cuvette-Ouest ; de l'hôpital d'Aulnay-sous-Bois qui est engagé aux côtés des autorités sanitaires du district d'Abala, dans le département des Plateaux, et de l'hôpital du Havre qui appuie l'hôpital de Pointe-Noire. L'Association internationale des maires francophones et la coopération française

se sont engagées dans la modernisation de l'état civil au Congo. En 2005, un premier accord d'un montant de 625 000 € a doté les pompes funèbres municipales et les six mairies de Brazzaville d'équipements informatiques facilitant la tenue d'un état civil moderne. Cinq centres ont également été informatisés à Pointe-Noire.

La ville du Havre participe aussi au développement de la ville de Pointe-Noire dans le domaine du numérique. Il s'agit de donner des capacités humaines et des moyens numériques à la mairie de Pointe-Noire pour un meilleur fonctionnement des services municipaux.

Le Conseil général des Yvelines intervient aujourd'hui en faveur de la santé et de l'entretien de la voirie urbaine à Owando, chef-lieu du département de la Cuvette, sur la base d'une convention cadre d'une durée de 3 ans (2009-2011).

Le Conseil général de l'Essonne intervient au Congo Brazzaville :

- ◆ dans le département du Pool, pour la mise en place d'une radio communautaire ;
- ◆ dans le département du Niari, en finançant des actions de développement socio-économiques ;



Chiffres-clés

- 10** COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ENGAGÉES AU CONGO
- 15** AUTORITÉS LOCALES CONGOLAISES PARTENAIRES
- 14** PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

- ◆ en soutenant le projet de l'association Partage sur la réduction de la fracture numérique.

Dans le domaine agropastoral, l'Institut régional de coopération-développement d'Alsace (IRCOD), la ville de Ribeauvillé et le ministère des Affaires étrangères et européennes appuient le développement agricole du département du Pool.

Ce projet d'envergure met en place un véritable programme de relance du métayage, alors que celui-ci avait été complètement abandonné dans le pays depuis les ravages causés par la dernière guerre civile.

Perspectives

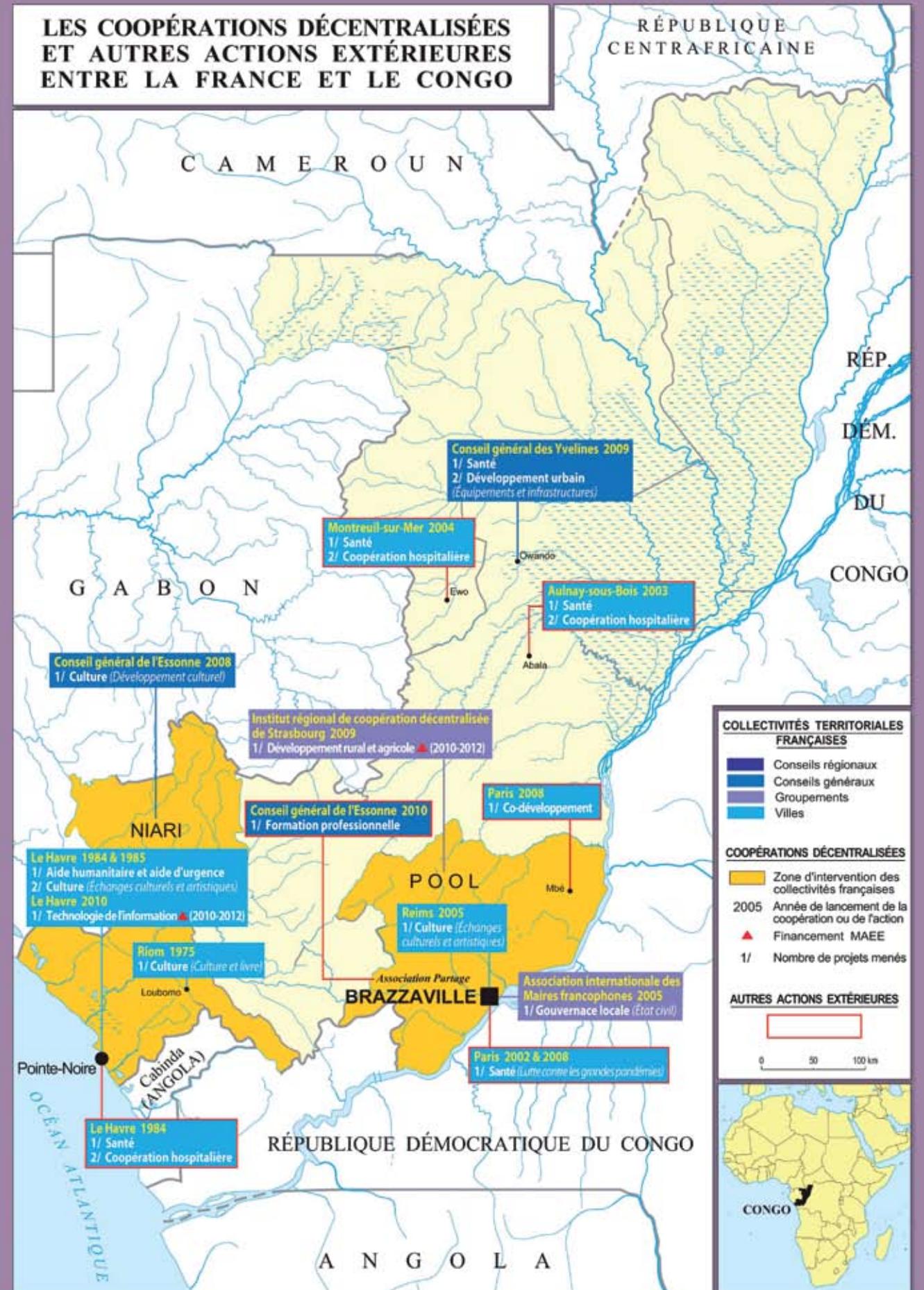
Si les premières actions en matière de coopération décentralisée sont plutôt anciennes au Congo Brazzaville, le pays demeure toujours assez pauvre en termes d'initiative. Un regain d'activité semble toutefois s'annoncer depuis ces dernières années, notamment grâce à la signature, au cours de l'année 2009, de la Convention cadre entre l'Assemblée des départements de France et l'Association des départements de Congo (créée en 2007). ■



Bassin du Congo.

Soutien du ministère français des Affaires étrangères et européennes (2007-2012)

2 projets cofinancés pour un total de 164 000 € (coût total des projets : 1 601 021 €)





La coopération décentralisée en

Côte d'Ivoire



Chiffres-clés

- 21 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ENGAGÉES EN CÔTE D'IVOIRE
- 21 AUTORITÉS LOCALES PARTENAIRES DE CÔTE D'IVOIRE
- 30 PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Historique

Très active jusqu'à la fin des années 90, la coopération décentralisée entre la Côte d'Ivoire et la France a connu depuis le début de la crise ivoirienne au début des années 2000 un très net ralentissement. Dès 1958, le jumelage de Marseille avec Abidjan a permis la mise en œuvre des premières actions de soutien à l'enseignement supérieur. Depuis l'indépendance, plus d'une dizaine de villes françaises se sont investies auprès des collectivités locales ivoiriennes dans des actions visant à l'amélioration des conditions de vie

des populations, notamment dans les domaines de l'accès à l'eau, à la santé et à l'éducation.

État des lieux

Les difficultés traversées par les collectivités territoriales ivoiriennes ont rendu le contexte local plus fragile compte tenu, notamment, d'une pauvreté accentuée par l'exode massif de populations et les dégradations subies par les services de base. Durant cette période, les conditions de vie des populations se sont fortement dégradées. Dans ce contexte très sensible, force est de constater que les

ressources allouées par l'État ivoirien aux collectivités territoriales sont restées trop faibles. Quelques partenariats de coopération décentralisée sont cependant actifs : le département de la Haute-Saône et la ville de Vesoul avec la région de Man et, dans le cadre du Projet d'appui à l'insertion de la jeunesse ivoirienne (PAJJI), entre la ville d'Auxerre et celle d'Attécoubé et entre les villes de Rennes et de Bongouanou.

Les besoins sont considérables notamment dans les domaines de la gouvernance, de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Cette dernière décennie, les collectivités de base en Côte d'Ivoire ont cependant été de plus en plus sollicitées pour la fourniture de services sociaux de base, émergeant ainsi comme de nouveaux acteurs institutionnels pour les actions de sortie de crise et de développement. Ces mêmes collectivités ont eu également la responsabilité de la réintégration des populations déplacées et démobilisées sur leur territoire. Elles sont donc aujourd'hui des acteurs incontournables appelés à jouer un rôle-clé dans la reconstruction sociale et économique de la Côte d'Ivoire. Dans ce cadre, il importe de consolider la légitimité démocratique des autorités locales en facilitant la gestion partagée des affaires publiques locales et le dialogue entre les différents acteurs locaux. Dans le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DRSP - mars 2009), le gouvernement de la Côte d'Ivoire marque sa volonté de faire de la décentralisation un moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales. De nouvelles opportunités se présenteront à l'issue des échéances électorales récentes. ■



Étal d'un marché, San Pedro, Côte d'Ivoire.

Perspectives

Les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire à court et moyen terme restent étroitement liées à la tenue des élections et à la normalisation des relations financières extérieures.

Soutien du ministère français des Affaires étrangères et européennes (2007-2012)

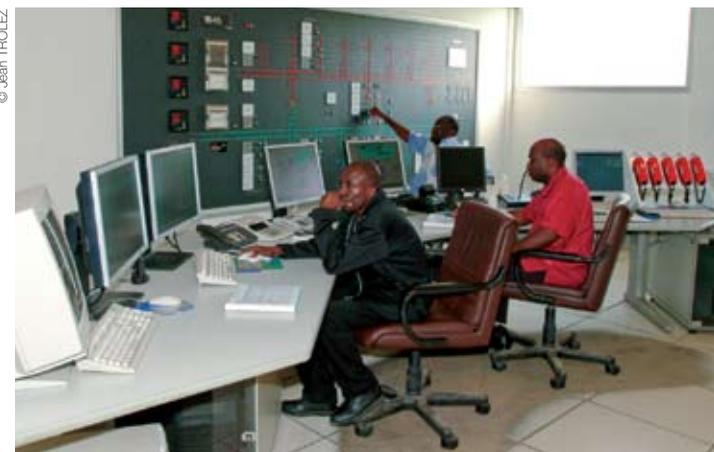
1 projet cofinancé pour un total de 13 000 € (coût total du projet : 13 000 €)

Gabon

Historique

Dès l'indépendance du Gabon, des jumelages l'ont rapproché de la France : Thouars (Deux-Sèvres) et Port-Gentil (1960), Libreville et Nice (1962). Les deux principales villes gabonaises de la côte ont pu ainsi bénéficier, depuis une cinquantaine d'années, des services et conseils de villes françaises. Par la suite, des actions de coopération sont ponctuellement intervenues, sous une forme de partenariats non formalisés, entre Vire (Calvados) et Franceville (1980, développement rural) et plus récemment entre la Communauté de communes de Carignan-Mouzon-Raucourt (Ardennes) et le département de Tsamba-Mantsi (dons de bus scolaires, camion médical), ou encore entre Bourg-en-Bresse et Franceville (don d'un camion benne).

- ◆ La Seine-Saint-Denis de 1998 à 2004, avec Port-Gentil, Gamba et Omboué (développement local : services municipaux, échanges culturels, santé et éducation),
 - ◆ Courcouronnes et le district d'Ikoy Tsini depuis septembre 2010 (études en cours dans le domaine de l'éducation).
- Deux projets méritent une attention particulière :
- ◆ Le Conseil général de Seine-Saint-Denis et la ville de Port-Gentil. Ce projet d'assainissement, initié en 2008, a permis la mise œuvre d'études de filières pour la gestion des matières de vidange, les latrines sèches écologiques, la pré-collecte des ordures ménagères.
 - ◆ Clermont-Ferrand et la ville d'Oyem. Un premier projet intitulé « Eau, santé,



Salle de commande eau et électricité

État des lieux

Plus récemment, des collectivités ont pu redynamiser la coopération décentralisée au Gabon :

- ◆ Les Hauts-de-Seine de 1991 à 2004, avec Libreville et les provinces de l'Ogooué Lolo, du Haut-Ogooué et de la Ngounié (construction d'écoles, de ponts et de routes),

éducation pour tous ! » avec l'association Agir pour le développement a permis l'équipement de nombreuses structures scolaires locales (matériels pédagogiques, cantines, internats, infirmeries). Dans le cadre d'un contrat triennal 2006-2008, reconduit en avril 2009, le projet mené par Clermont-Ferrand a permis de nouvelles réalisations : service d'enlèvement des déchets (4 camions bennes), transport scolaire (4 bus pour 300 élèves), informatisation des

Soutien du ministère français des Affaires étrangères et européennes (2007-2012)

2 projets cofinancés pour un total de **90 000 €** (coût total des projets : 591 490 €)



Chiffres-clés

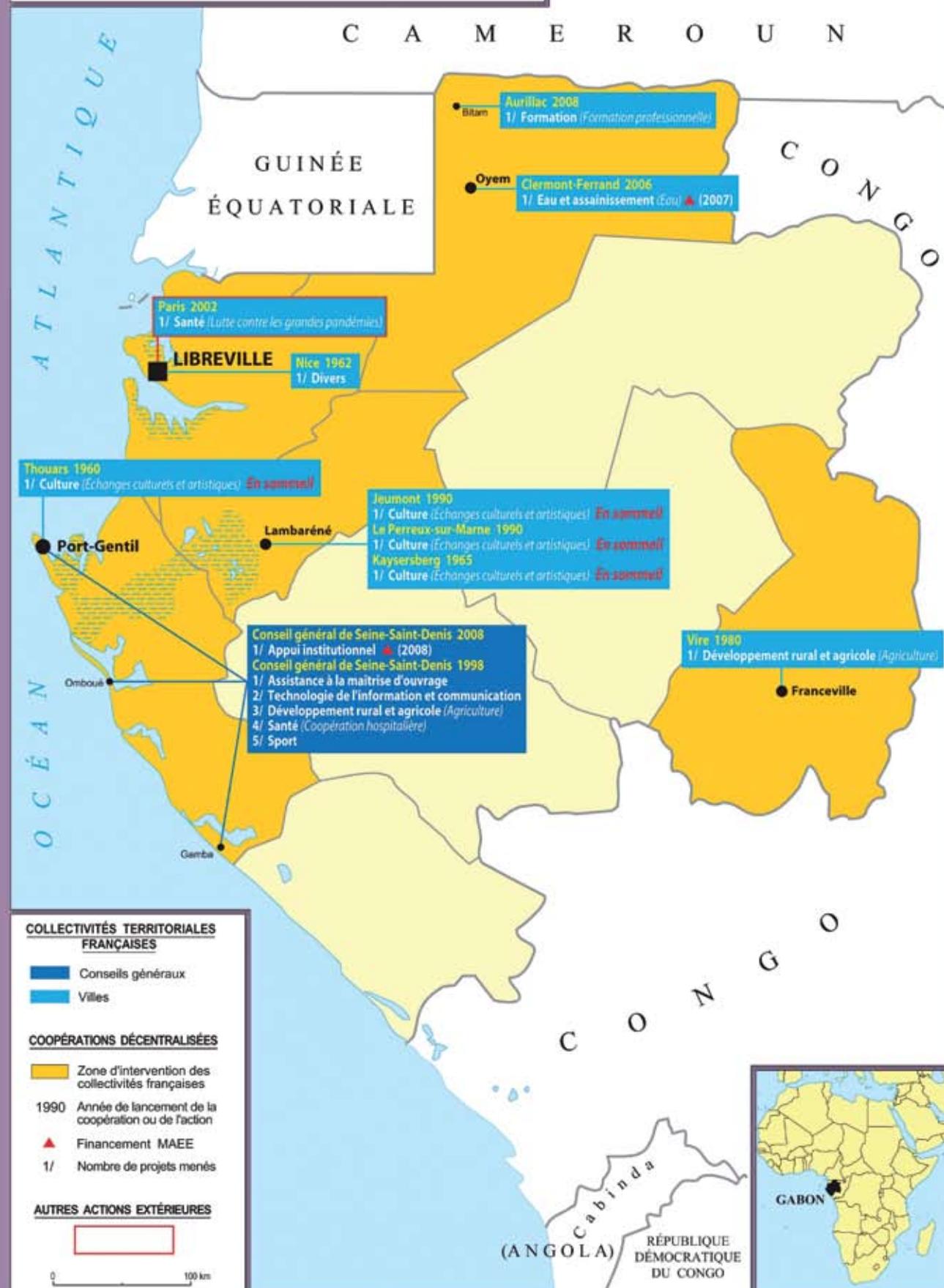
- 10** COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ENGAGÉES AU GABON
- 10** AUTORITÉS LOCALES GABONAISES PARTENAIRES
- 16** PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

services municipaux, matériels hydrauliques (4 bornes fontaines, accès à l'eau potable gratuite pour 3 000 personnes).

Perspectives

Les autorités gabonaises encouragent la mise en place de jumelages avec des communes françaises. A ce titre, une liste de propositions d'association a été établie en avril 2010 au profit des principales villes des 9 provinces gabonaises ainsi qu'un projet de « Protocole de coopération décentralisée » qui permettrait de conclure ces partenariats. Ces actions de coopération décentralisée franco-gabonaises rencontrent encore un trop faible écho, en raison notamment de l'image d'un pays africain qui serait richement doté en ressources, de la faible mobilisation de la diaspora gabonaise ou de l'inertie passée de la politique de décentralisation. Ces activités n'en demeurent pas moins utiles pour améliorer les services publics sociaux de base offerts par les collectivités locales, en optimiser la gouvernance et mieux couvrir, de ce fait, les besoins des populations concernées. Le projet de révision de la loi n°15/96 relative à la décentralisation, soumis à l'examen des Parlementaires à l'automne 2010, prévoit d'étendre le dispositif actuel de coopération décentralisée. ■

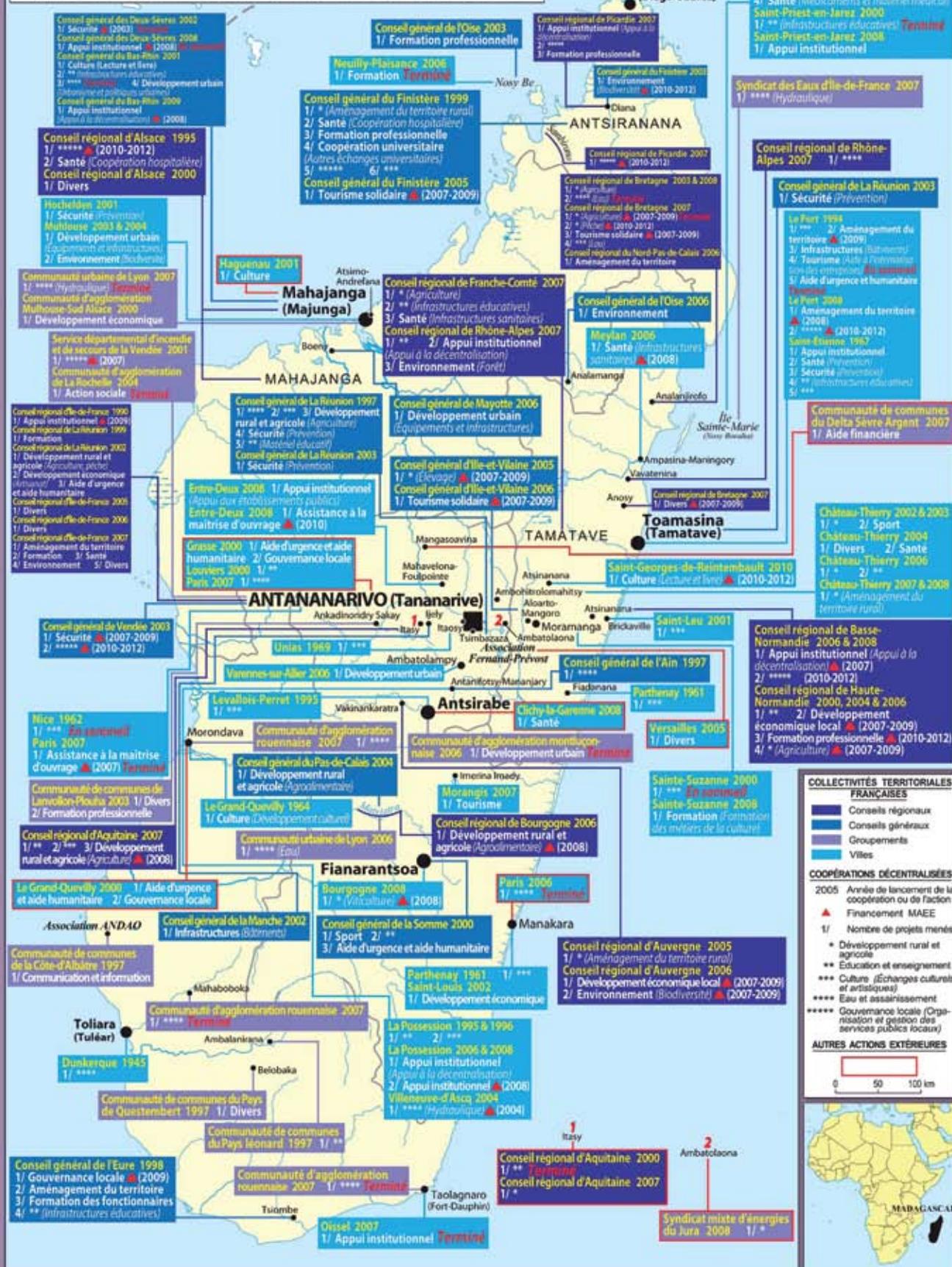
LES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES ENTRE LA FRANCE ET LE GABON



Madagascar



LES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES ET AUTRES ACTIONS EXTÉRIEURES ENTRE LA FRANCE ET MADAGASCAR



Historique

Dès la proclamation de l'indépendance, des jumelages se sont conclus, le premier datant de 1961, entre Saint-Etienne et Tamatave. A la fin des années 1980, la région Île-de-France engage un partenariat avec Tananarive. Dans les années 1990, l'évolution réglementaire en France et à Madagascar autorise la création de nombreux partenariats provenant de tous types de collectivités : les collectivités de La Réunion illustrent toute cette diversité d'acteurs : plusieurs projets sont mis en œuvre par le Conseil régional, le Conseil général et de nombreuses communes de l'île (La Possession, Le Port, Saint-Denis, etc.).

les Assises de 2006. Une vingtaine de régions françaises entrent en jeu, avec l'appui de l'ARF. En outre, un groupe pays « Madagascar » est alors constitué au sein de Cités unies France et une convention de coopération est mise en place le 28 février 2007 entre l'ARF et l'A22RM (association des 22 régions malgaches, devenue en octobre 2010 l'ARegM, l'association des régions malgaches).

État des lieux

On dénombre aujourd'hui la présence à Madagascar de 11 régions françaises, 11 départements, 7 intercommunalités et au moins 22 communes. La France représente

Chiffres-clés

- 49** COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ENGAGÉES À MADAGASCAR
- 69** AUTORITÉS LOCALES MALGACHES PARTENAIRES
- 142** PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

© Région Île-de-France



L'institut des métiers de la ville : coopération Île-de-France/Antananarivo.

En 1999, le Finistère et Diego Suarez initient un partenariat basé sur plusieurs secteurs d'activité. Pour sa part, l'Institut régional de coopération-développement d'Alsace (IRCOD) coordonne les engagements de plusieurs collectivités de la région Alsace dans le nord-ouest de l'île. Cependant, le véritable boom de la coopération décentralisée débute avec

95 % des partenariats de coopération décentralisée, les 5 % restants sont d'origine suisse et norvégienne. Ces collectivités sont inégalement réparties dans l'île, avec une concentration plus importante sur les hauts plateaux et le littoral oriental. En 2010, les montants investis dépassent 5 M€. En 2008, cette somme était de l'ordre

Perspectives

Lorsque la situation politique de Madagascar se sera stabilisée, la tenue de nouvelles Assises de la coopération devrait favoriser un nouvel élan de la coopération décentralisée. Il faudra néanmoins pour cela que la décentralisation, inscrite dans le projet de nouvelle constitution, mette bien en place à tous les échelons des élus dotés de moyens effectifs. La coopération décentralisée joue un rôle accru : l'ambassade de France à Tananarive s'implique fortement afin d'optimiser la complémentarité des engagements français ; deux assistants techniques auprès des autorités locales contribuent à la mise en œuvre de cette volonté politique. ■

Soutien du ministère français des Affaires étrangères et européennes (2007-2012)

32 projets cofinancés pour un total de **2 383 325 €** (coût total des projets : 10 245 904 €)

Mali

Historique

Le premier lien entre collectivités territoriales française et malienne a vu le jour entre Koufiala et la communauté urbaine d'Alençon en 1961. À la fin des années 1970, le Mali comptait six jumelages ou protocoles d'amitié. Ces partenariats, basés sur les relations humaines, ont tout d'abord revêtu un fort caractère socioculturel, la rencontre avec d'autres cultures étant alors leur leitmotiv. Pendant les deux décennies suivantes le nombre de collectivités françaises impliquées dans la coopération a considérablement augmenté, passant d'une poignée à plus de 80. Et si cette coopération est toujours basée sur de fortes relations humaines, la volonté de solidarité s'est transformée en une réelle volonté de coopération, au plus proche du terrain et à même de répondre à des objectifs précis, au service des populations.

Durant les années 2000, environ 80 nouvelles collectivités viennent s'ajouter à celle déjà opérantes avec une forte implication des structures intercommunales françaises. Les domaines d'intervention de la coopération décentralisée sont variés et quelles que soient les thématiques, la collectivité territoriale française se positionne souvent en appui à la maîtrise d'ouvrage et axe de plus en plus sa coopération sur le renforcement de capacité des élus et agents.

État des lieux

La coopération décentralisée franco-malienne concerne toutes les grandes villes du pays et environ 15 % des collectivités maliennes. La répartition spatiale de ces partenariats a peu changé depuis ses débuts et repose sur les caractéristiques sociales, économiques et géographiques régionales. La région de Kayes, pouvant compter sur un réseau d'OSIM pour entretenir et faire vivre ce lien entre collectivités, est depuis longtemps la première région du Mali concernée par la coopération décentralisée. La région francilienne et ses collectivités comme Évry, Montreuil,... ainsi que le nord de la France, y sont des acteurs importants et fortement représentés. Vient ensuite la région de Mopti, première région touristique du pays, qui compte plus de 25 partenariats. Les régions du centre et du sud du Mali, au climat plus clément et à l'économie plus vigoureuse, comptent une vingtaine de coopérations.

Adduction et château d'eau de Samé.



Chiffres-clés

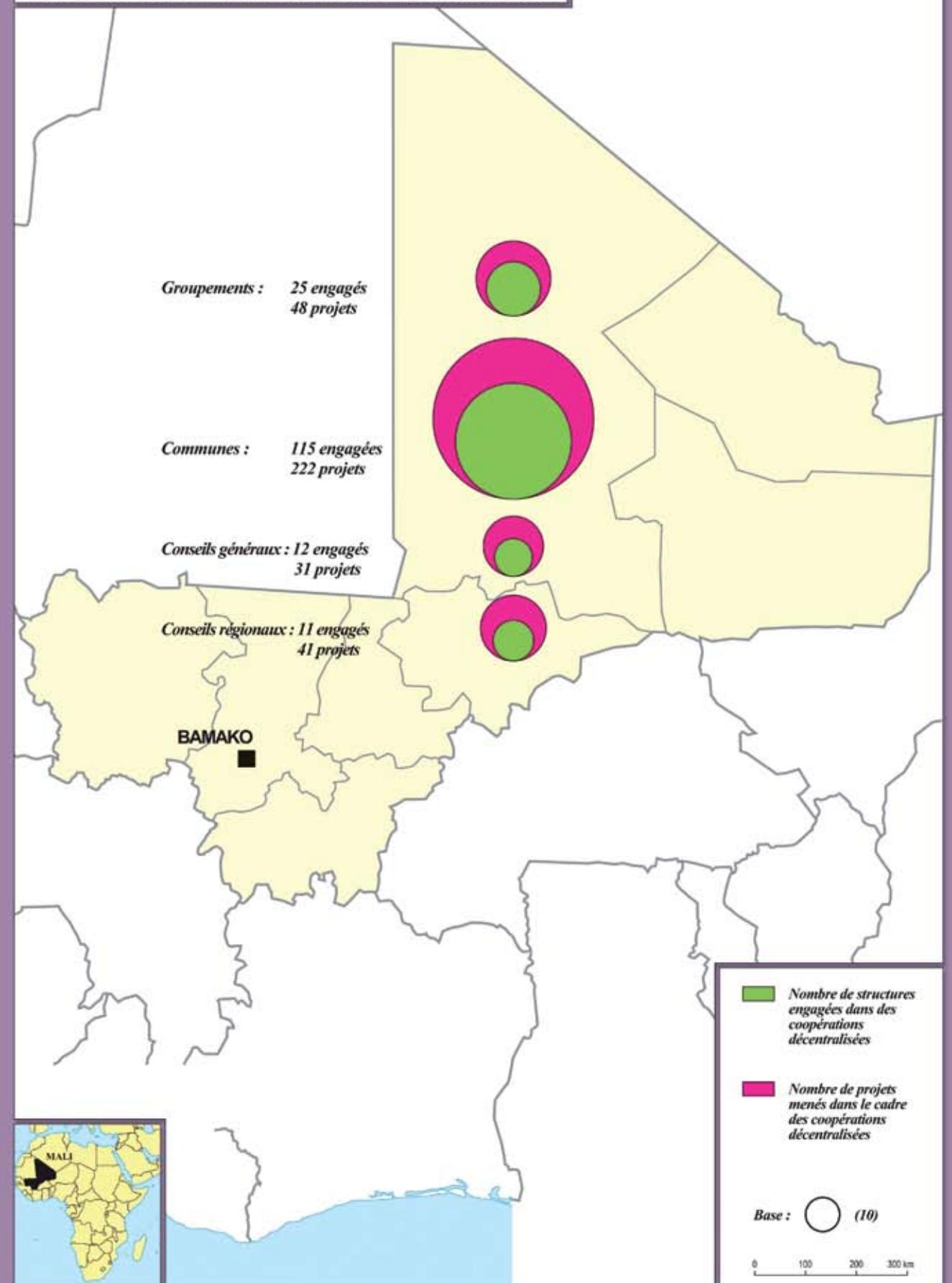
- 162** COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ENGAGÉES AU MALI
- 195** AUTORITÉS LOCALES MALIENNES PARTENAIRES
- 340** PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Le Nord Mali avec des thématiques propres à l'immensité de son désert, n'est pas en reste puisqu'il a attiré une quinzaine de partenaires. Quant à Bamako, sa croissance démographique remettant au goût du jour la question urbaine, la capitale voit revivre des partenariats et renforcer les liens historiques Angers-Bamako et Bordeaux-Bamako.

Perspectives

Les Assises de la coopération décentralisée franco-malienne qui se sont tenues du 12 au 14 décembre 2008 à Bamako ont favorisé l'échange d'expériences, l'identification de pistes d'amélioration et tracé des perspectives de travail et de développement des actions. L'importance qui est aujourd'hui reconnue aux autorités locales maliennes dans les politiques de développement procure à la coopération décentralisée une réelle légitimité en tant que partenaire pour la coopération au développement. Qui plus est, l'engouement des nouveaux arrivants et le dynamisme des plus anciens laissent présager de l'importance que peut prendre et que prendra sûrement la coopération décentralisée franco-malienne.

LES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES ET AUTRES ACTIONS EXTÉRIEURES ENTRE LA FRANCE ET LE MALI



Soutien du ministère français des Affaires étrangères et européennes (2007-2012)

35 projets cofinancés pour un total de **1 298 829 €** (coût total des projets : 5 297 037 €)



Mauritanie



Chiffres-clés

- 36** COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ENGAGÉES EN MAURITANIE
- 43** AUTORITÉS LOCALES MAURITANIENNES PARTENAIRES
- 60** PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Historique

La coopération décentralisée entre la France et la Mauritanie est dynamique et ancienne. La richesse de la relation franco-mauritanienne se perçoit dans la diversité des acteurs qui la nourrissent. La coopération décentralisée en est un des piliers. Aujourd'hui, une trentaine de partenariats unissent villes et territoires français et mauritaniens. Certaines histoires s'écrivent depuis maintenant vingt cinq ans, depuis la naissance des communes en Mauritanie (1986), d'autres sont plus récentes. Toutes contribuent à créer des liens durables entre les populations et ceci par la proximité des actions entreprises et par la diversité des secteurs abordés (éducation, santé, appuis institutionnels aux communes, petites infrastructures et manifestations culturelles...). Les organisations de solidarité internationales françaises et les associations de Mauritaniens installés en France sont des partenaires de référence pour les coopérations décentralisées, en partenariat avec la société civile mauritanienne. Ces acteurs accompagnent les mutations locales voire nationales de la Mauritanie.

A ce jour, on dénombre une trentaine d'accords bilatéraux, dont plusieurs sont regroupés dans des accords de coopération spéciaux, structurés et porteurs de financement. Il s'agit en particulier des accords qui lient la communauté urbaine de Nouakchott et la région Île-de-France, l'Association des maires et parlementaires du Gorgol et la région Centre, les communes de Boutilimit, Keur Macène, Bababé, Tiguent, Méderdra, R'kiz, Rosso et Dar El Barka, d'une part, et le Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart et ses communes, d'autre part.



Concertation à propos du relogement, Nouakchott

État des lieux

La coopération décentralisée entre les deux pays repose sur les relations que l'Association des maires de Mauritanie et Cités unies France ont formalisées par une convention. Celle-ci fournit le cadre de rencontres de suivi et d'assises de la coopération, dont les dernières se sont tenues à Nouakchott en décembre 2005. Les accords de partenariats qui existent par ailleurs s'appliquent directement entre collectivités territoriales, sous la supervision de la direction générale des collectivités territoriales du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

Perspectives

Les acteurs de la coopération décentralisée ont vocation à mettre en cohérence leurs actions avec les programmes d'appui à la décentralisation, de telle sorte que les efforts conjoints puissent apporter directement aux

populations et aux collectivités territoriales les améliorations souhaitées. A cette fin, les coopérations décentralisées européennes, notamment espagnoles et françaises, auront à coordonner leurs actions avec le programme européen d'appui à la décentralisation (PERICLES) mis en œuvre par la France, l'Espagne, l'Allemagne et la Commission européenne. Les coopérations dites triangulaires (Nord-Nord-Sud ou Sud-Sud-Nord) constituent des formes nouvelles de coopération, encore peu développées en Mauritanie. La conduite de projets communs impliquant des collectivités de pays limitrophes (Sénégal, Maroc, Mali) aurait un intérêt tout particulier. ■

Soutien du ministère français des Affaires étrangères et européennes (2007-2012)

8 projets cofinancés pour un total de 225 000 € (coût total des projets : 1 460 962 €)

Niger

Historique

La coopération décentralisée franco-nigérienne, forte d'une quarantaine de partenariats, existe depuis plus de vingt-trois ans.

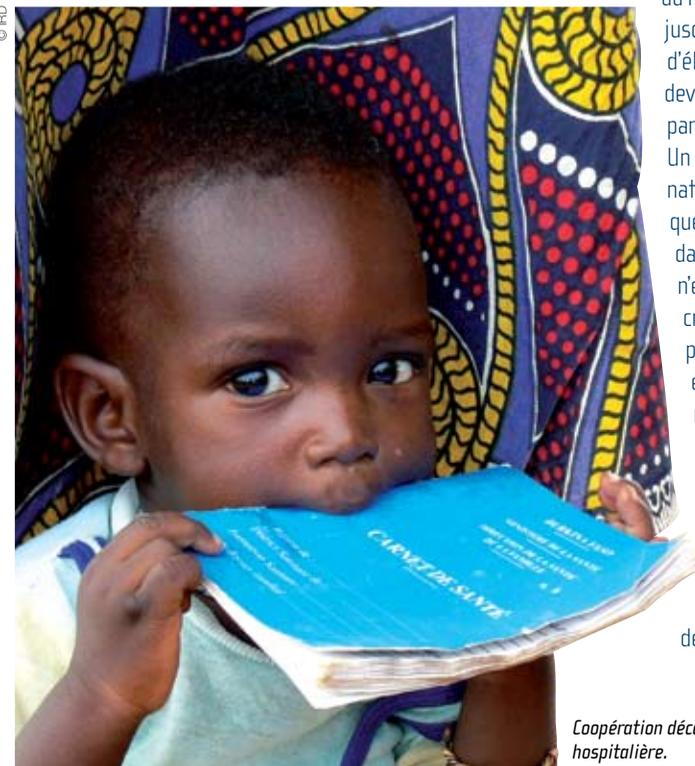
Malgré cette ancienneté, elle a connu une évolution relativement lente du fait principalement de la timidité des flux migratoires des nigériens vers la France et de l'absence d'élus locaux à la tête des collectivités territoriales nigériennes. Malgré un nombre significatif de partenariats, la coopération décentralisée est restée faible jusqu'à une date récente (une douzaine de partenariats répertoriés en 2002).

Et pourtant, malgré ces faiblesses, elle a, dans la plupart des cas, toujours affiché dynamisme et constance. Les couples formés sont restés fidèles. Tout ou presque a changé à partir de 2003 avec l'avènement de la décentralisation au Niger : création de deux cent soixante neuf communes et communautés urbaines en 2003, premières élections municipales de juillet 2004, mise en place d'un dispositif franco-nigérien, le projet ANIYA, piloté au nord par le groupe pays Niger de Cités unies France avec le soutien financier du ministère français des Affaires étrangères et européennes (MAEE), des collectivités françaises et de l'État nigérien.

État des lieux

Depuis quatre ans, la coopération décentralisée s'est enrichie d'une bonne vingtaine de nouveaux partenariats (22 signés entre 2006 et 2007) couvrant ainsi à peu près tous les échelons de décentralisation sans oublier les coopérations spécifiques comme la coopération universitaire ou hospitalière, qui compte aujourd'hui sans doute parmi les plus affirmées. Là où certains pays voisins peuvent afficher un nombre de partenariats supérieur, il n'est pas rare que seuls

50 % de ces partenariats soient actifs. Au Niger, ce taux est très proche de 100 %. Les fonds consacrés par les collectivités françaises au développement local et au renforcement des collectivités nigériennes sont passés, en une décennie, de quelques dizaines de milliers d'euros à près de 2 M€ en 2008 et plus de 6 M€ pour 2010-2012 dont un apport financier du MAEE de 800 000 €. Certes important, ce chiffre est insuffisant au regard des défis qui s'offrent au Niger. Plusieurs rencontres ont également été organisées par et avec les principaux acteurs de la coopération décentralisée, à savoir 3 colloques impulsés par ANIYA en mars 2005, novembre 2006 et novembre 2008 à Juvisy-sur-Orge ainsi que les Premières assises de la coopération décentralisée en avril 2009.



Coopération décentralisée hospitalière.



Chiffres-clés

- 34** COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ENGAGÉES AU NIGER
- 44** AUTORITÉS LOCALES NIGÉRIENNES PARTENAIRES
- 66** PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

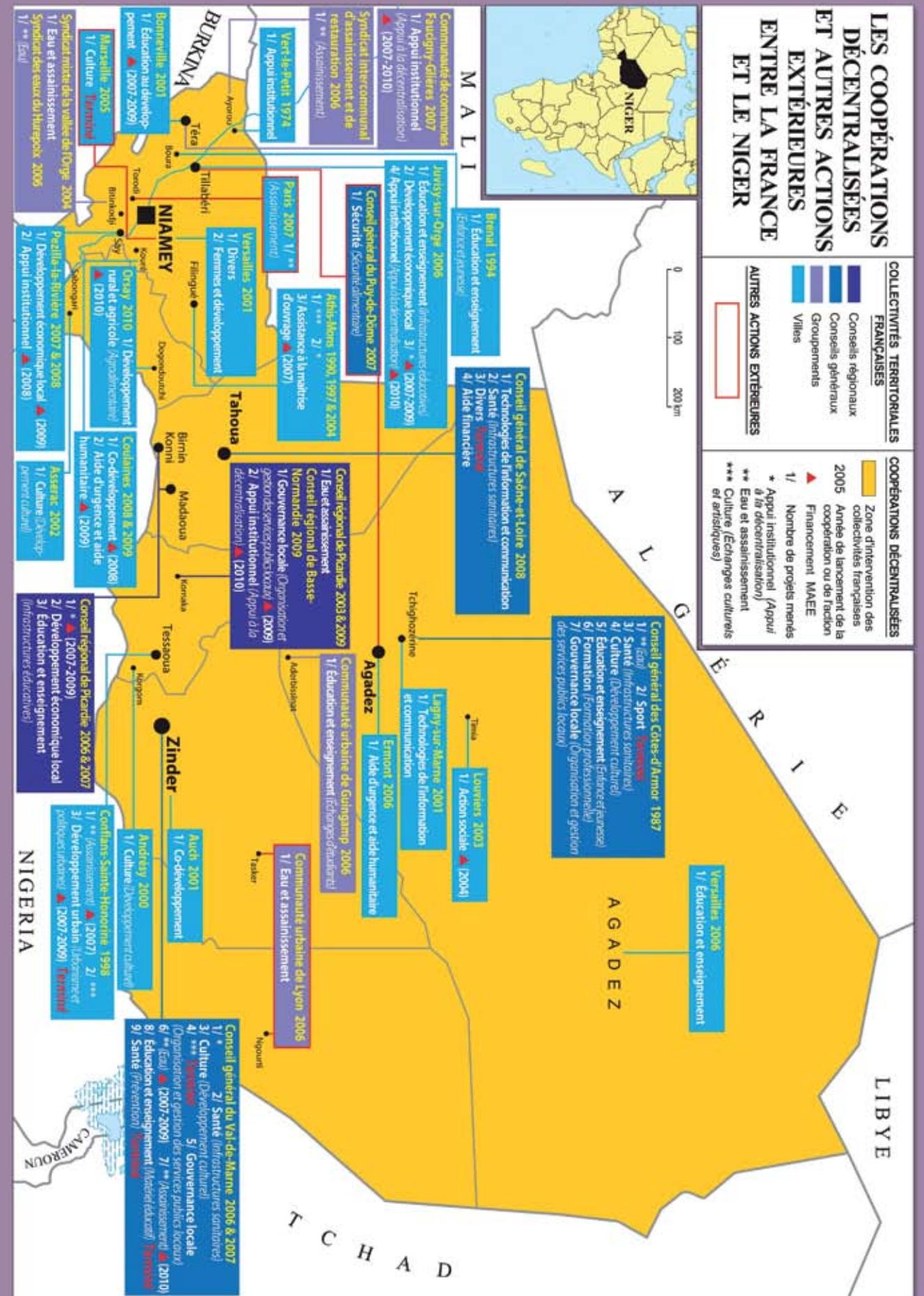
Perspectives

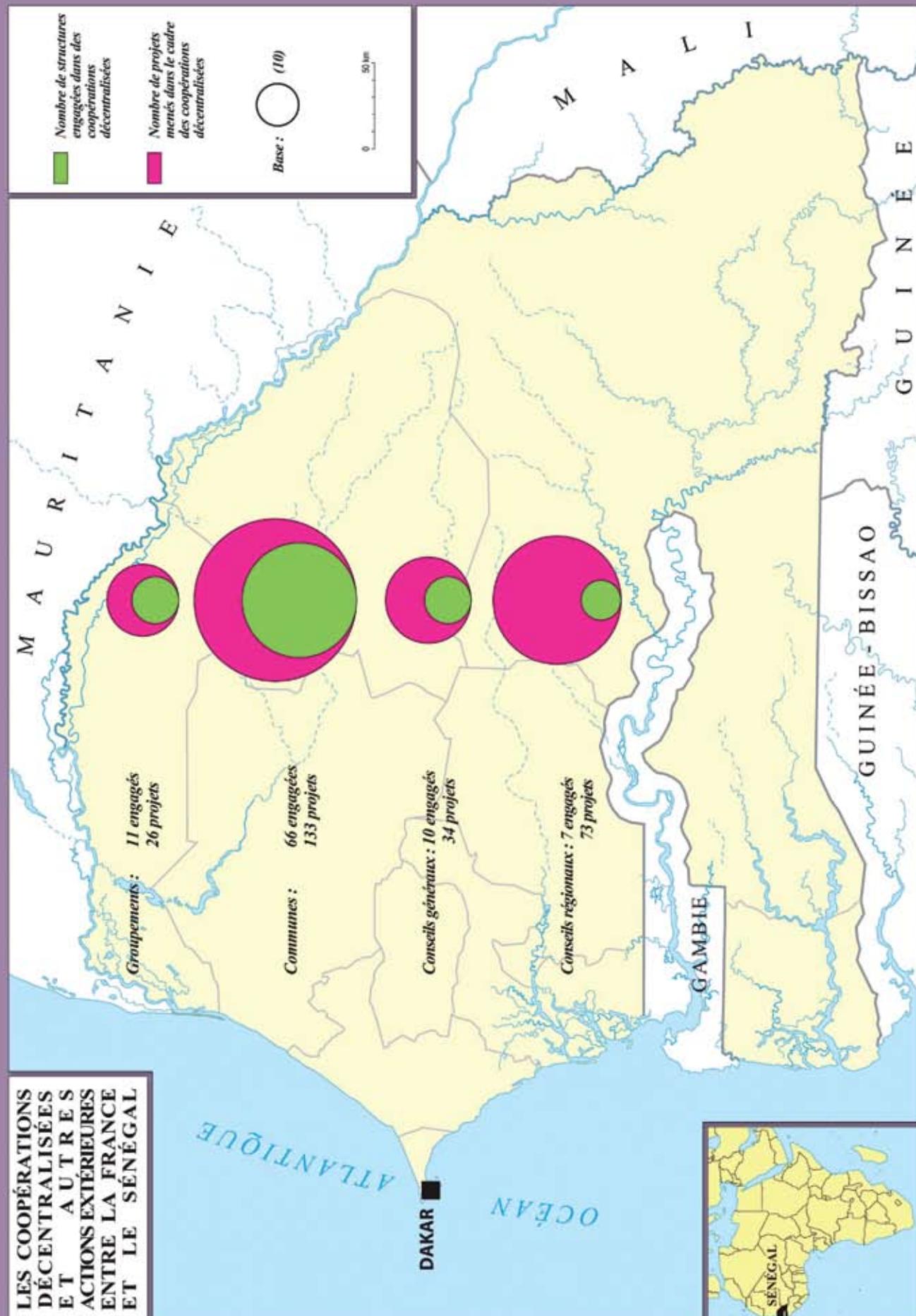
Suite au coup d'État de février 2010 et à l'instauration d'un régime militaire d'exception, le gouvernement de transition a opté pour la mise en place d'administrateurs délégués

au niveau décentralisé jusqu'à l'organisation d'élections locales, qui devraient se dérouler à partir de janvier 2011. Un contexte politique national perturbé ainsi que l'insécurité régnant dans la zone sahélienne n'encouragent pas la création de nouveaux partenariats et pourraient remettre en cause certains accords de coopération décentralisée malgré l'ancienneté et la fidélité de ces liens. ■

Soutien du ministère français des Affaires étrangères et européennes (2007-2012)

16 projets cofinancés pour un total de **1.298.829 €** (coût total des projets : 5.297.037 €)





Sénégal



Chiffres-clés

- 94** COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ENGAGÉES AU SÉNÉGAL
- 134** AUTORITÉS LOCALES SÉNÉGALAISES PARTENAIRES
- 266** PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Historique

Processus ancien fortement inspiré par le système français, la décentralisation au Sénégal est considérée comme un modèle en Afrique de l'Ouest. De par sa position centrale dans le dispositif colonial français en Afrique de l'Ouest, le Sénégal a connu très tôt l'avènement de communes (1872) de plein exercice (1960) disposant d'un conseil municipal élu (1955).



Maison des associations de Rufisque

Cet héritage historique a fortement influencé le modèle de décentralisation mis en place après l'indépendance. Une première vague de décentralisation est menée dans les années 70 avec l'instauration des communautés rurales. Ce n'est finalement qu'en 1996, que ce processus sera consolidé par les lois portant sur la création de la Région (la « Régionalisation »), sur le principe de l'égalité entre les trois ordres de collectivités locales et sur le transfert des compétences. La création, en septembre 2008, de trois nouvelles régions, Kédougou, Sedhiou et Kaffrine, est le dernier épisode d'un long cheminement.

C'est dans ce cadre que les collectivités locales françaises et sénégalaises ont très tôt noué des relations d'amitié et de coopération qui se sont

exprimées tout d'abord à travers les politiques de jumelages initiées dès la fin des années 60. Ainsi, un des plus anciens jumelages franco-sénégalais, qui lie la commune de Millau et la commune de Louga, remonte à 1962. Depuis, de nombreuses villes, communes d'agglomération, conseil généraux, conseils régionaux voire associations locales de France se sont pleinement appropriés cette démarche pour faire de la coopération décentralisée franco-sénégalaise, l'une des plus fortes et des plus dynamiques dans le monde.

État des lieux

Aujourd'hui, le Sénégal compte 79 partenariats actifs entre collectivités locales françaises et sénégalaises qui nécessitent une attention et un suivi constant afin de coordonner au mieux leurs actions. C'est ainsi qu'en 2005, fut créé un Pôle de la coopération non gouvernementale regroupant l'appui aux ONG, le développement solidaire et la coopération décentralisée au sein du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France. A la fois unique et original, dans son concept et ses attributions, cet espace public appuie les collectivités françaises et sénégalaises, ainsi que le gouvernement sénégalais dans sa politique de renforcement de la coopération décentralisée.

Perspectives

Les 4 et 5 novembre 2010, se sont tenues à Dakar les Premières assises sénégalo-européennes de la coopération décentralisée qui ont permis de partager une vision stratégique et concertée de la politique de coopération décentralisée au Sénégal entre tous les acteurs. Elles ont permis de faire émerger les nouveaux paradigmes (gouvernance locale et approche territoriale, développement durable et changement

climatique, TIC, développement économique local ...) que portent les partenariats de coopération décentralisée pour les partager et les affirmer comme une démarche cohérente et concertée entre collectivités territoriales sénégalaises et européennes. La coopération décentralisée menée par les collectivités locales françaises au Sénégal a ainsi ouvert la voie à de nombreux autres accords de partenariat conclus entre des entités régionales européennes telles que le Piémont, la Wallonie ou la Catalogne, et des collectivités sénégalaises. Les partenariats de coopération décentralisée sont très actifs et dynamiques entre les collectivités locales sénégalaises et européennes, principalement avec les collectivités territoriales, les ONG et les associations notamment issues de la diaspora, originaires de France, d'Espagne, d'Italie et de Belgique. Les actions engagées dans les années passées ont beaucoup porté sur l'appui aux services sociaux de base (hydraulique, éducation, santé). Elles s'orientent de plus en plus sur l'appui au processus de gouvernance locale et au développement local notamment économique, la plus-value de la coopération décentralisée étant de s'investir sur des initiatives de renforcement de capacités, de dialogue entre acteurs des territoires. ■

Soutien du ministère français des Affaires étrangères et européennes (2007-2012)

54 projets cofinancés pour un total de **6 392 703 €** (coût total des projets : 30 977 357 €)

Tchad

Historique

La coopération décentralisée reste très peu développée au Tchad. La situation politique de ces 50 dernières années, jalonnée de troubles civils, d'instabilité politique et la présence de troupes rebelles n'ont pas été de nature à permettre le développement de partenariats nombreux avec des collectivités locales françaises. S'y ajoutent l'enclavement du pays et son insuffisante desserte en infrastructures routières.

État des lieux

On note essentiellement la présence de quatre coopérations décentralisées au Tchad. La coopération entre Toulouse et la ville de N'Djaména remonte au début des années 1990 et a essentiellement fondé son action sur l'amélioration des services de base aux habitants. La signature, en octobre 2004, d'une convention pluriannuelle, couvrant la période 2005-2007, a permis de mieux formaliser cette coopération en lui donnant, à partir des acquis



Puit

Par ailleurs le processus de décentralisation, initié en 1996, avec l'adoption d'une nouvelle Constitution reste à construire et les élections municipales ne se sont toujours pas tenues. Le calendrier électoral qui les prévoyait pour la fin de cette année, les a finalement programmées le 26 juin 2011. Aussi, seule une poignée de collectivités ont mis en œuvre, à partir des années 1990, des politiques de coopération rarement matérialisées par des documents-cadres de partenariat et parfois relayées par des associations subventionnées par les collectivités partenaires.

antérieurs un cadre plus structuré autour de 5 thématiques principales : l'appui à la gestion municipale, à la gestion des déchets urbains, la coopération médicale, l'appui au traitement des eaux usées et le développement culturel et sportif. Cette coopération est en sommeil depuis début 2010. La coopération entre la ville de Cherbourg/Octeville et Sahr, accompagnée pour quelques actions par le Conseil général de la Manche et la communauté urbaine de Cherbourg, porte essentiellement sur le domaine de la santé, par l'intermédiaire de l'association Appel de Cherbourg.

Soutien du ministère français des Affaires étrangères et européennes (2007-2012)

1 projet cofinancé pour un total de 10 000 € (coût total du projet : 10 175 €)



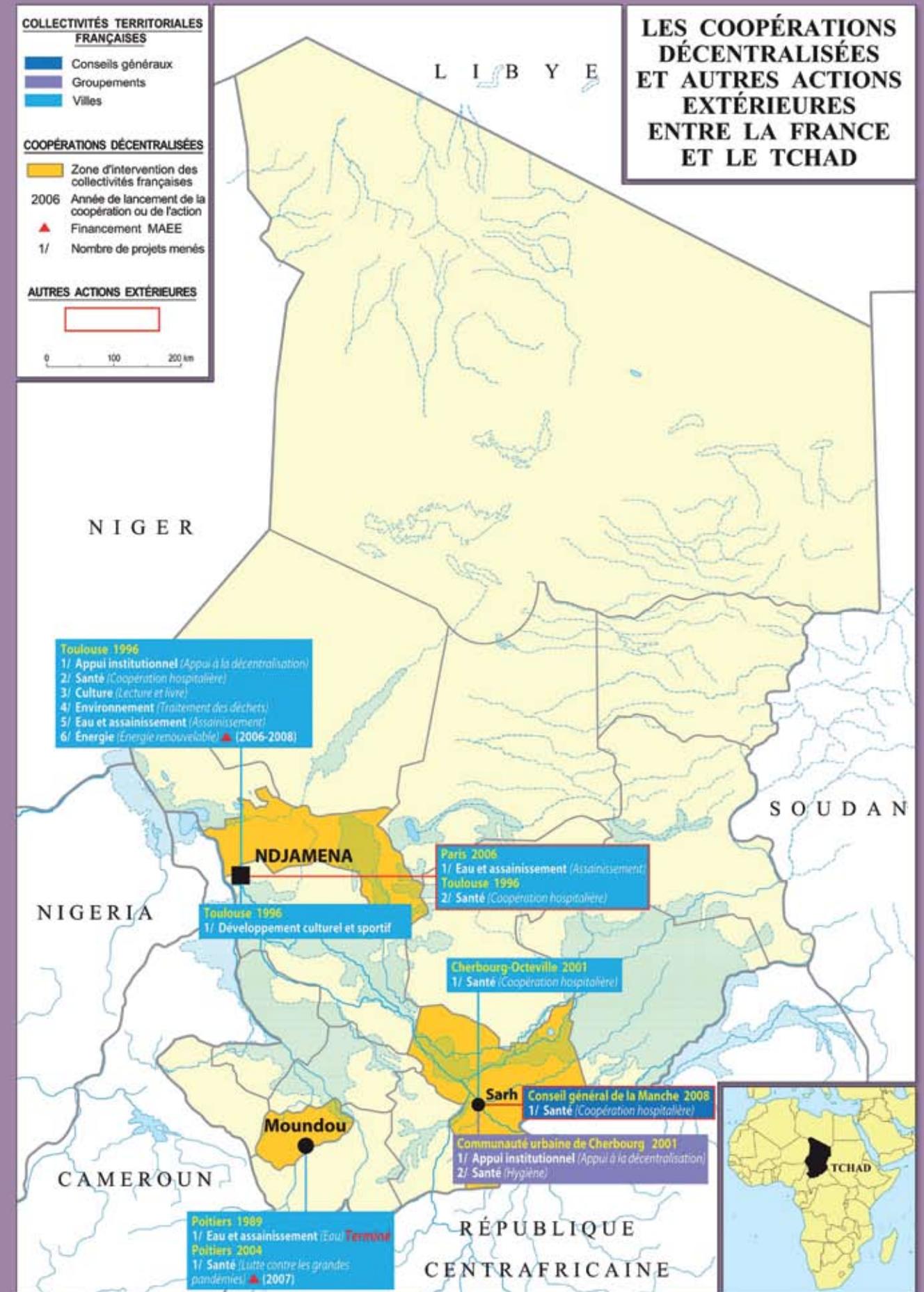
Chiffres-clés

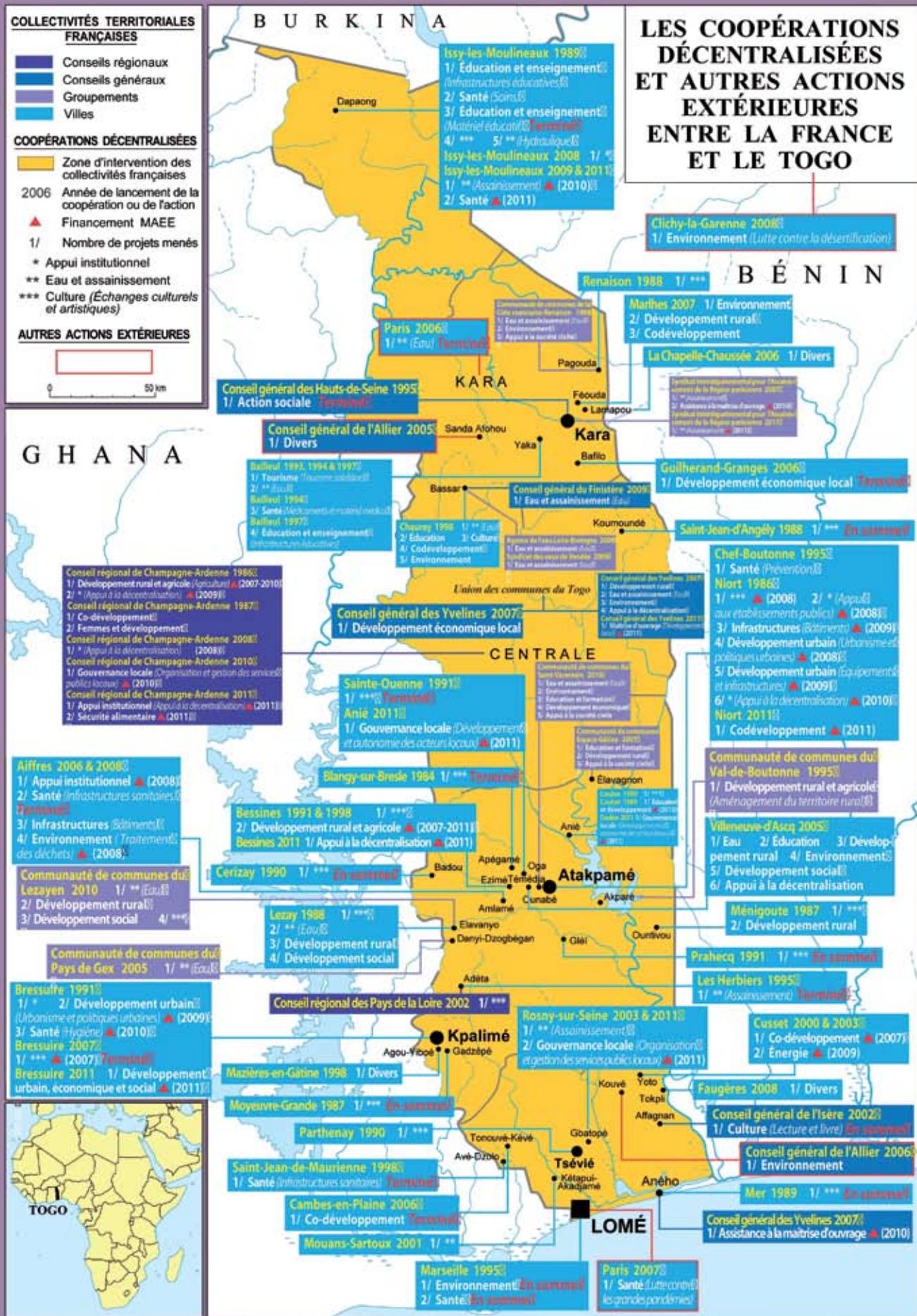
- 7** COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ENGAGÉES AU TCHAD
- 9** AUTORITÉS LOCALES TCHADIENNES PARTENAIRES
- 10** PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La coopération entre Poitiers et Moundou vient de fêter ses 20 ans d'existence. Elle est pilotée par l'association Poitiers Moundou, subventionnée par la ville de Poitiers et est relayée sur place, depuis 1993, par l'association des amis de Poitiers Moundou (adduction d'eau, santé, avec l'appui du CHU de Poitiers, et soutien aux enfants des rues). Notons également la relance de l'action menée par l'association Vannes Abéché qui intervient au Tchad depuis 1985, au profit du dispensaire Louis Pasteur, du centre social et de la bibliothèque.

Perspectives

L'organisation des élections communales dans les 61 communes chefs-lieux de département, ainsi que dans les dix arrondissements de N'Djaména offre de nouvelles perspectives de coopérations avec des villes étrangères. En effet, les maires seront désormais élus, situation qui n'a pas été vue au Tchad depuis les lendemains de l'indépendance. Ces nouveaux élus auront très certainement à cœur de rechercher de nouveaux partenariats à même de concourir au développement de leurs territoires, alors même que la situation sécuritaire du pays s'est améliorée avec la normalisation des relations avec le Soudan, matérialisée par l'accord signé en janvier dernier. ■





Togo



Chiffres-clés

- 49 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ENGAGÉES AU TOGO
- 69 AUTORITÉS LOCALES TOGOLAISES PARTENAIRES
- 142 PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Historique

Il existe une explication historique à l'existence de nombreuses coopérations entre des collectivités togolaises de la région des Plateaux et des collectivités françaises du département des Deux-Sèvres. L'une des plus anciennes relations date d'avant l'indépendance du Togo. En 1958, les villes de Niort et d'Atakpamé signent un acte de jumelage. Cet acte tombera dans l'oubli jusqu'en 1986 où une active coopération commence alors entre ces deux territoires. En constatant les premiers résultats et suite à de nombreuses rencontres entre acteurs du Nord et du Sud, des habitants d'Atakpamé originaires des alentours manifestent leur volonté de développer des partenariats similaires. C'est ainsi que par l'intermédiaire des comités de jumelage, des communes françaises situées à proximité de Niort sont contactées. En quelques années, de nombreux jumelages-coopération ont été créés. Ce dynamisme ne s'est pas essouffé durant ces 25 ans. De nouvelles coopérations voient encore le jour aujourd'hui.

Une dizaine de secteurs d'intervention ont été dénombrés, dont cinq domaines prioritaires, à savoir, l'eau et l'assainissement, l'éducation, le développement rural et la santé. On recense de nombreux autres partenariats, qui sortent du cadre formel de la coopération décentralisée mais qui participent pleinement au développement local et au renforcement des collectivités locales togolaises. Les montants investis par les partenariats connus avoisinent également le million d'euros. Ces partenariats alternatifs à la coopération décentralisée trouvent partiellement leur origine dans l'absence de décentralisation effective et d'élection locales au Togo depuis 1987.

Perspectives

La tendance actuelle est à une transformation des modes d'intervention. Après des tentatives avortées d'envoi de matériels par conteneur, la coopération décentralisée se recentre aujourd'hui sur des actions d'aide au développement inscrites dans un processus de développement local, concerté, planifié et structuré.

État des lieux

Le récent état des lieux sur la coopération décentralisée France-Togo⁽¹⁾ finalisé en septembre 2010, nous a permis de réaliser une mise à jour des informations afin de renforcer l'efficacité de la coopération décentralisée France-Togo. Une quarantaine de collectivités territoriales françaises sont actuellement engagées au sein d'environ quatre-vingts projets de coopération décentralisée au Togo, totalisant une enveloppe globale d'environ 1 M€ en 2010.

(1) Source : « La coopération décentralisée France-Togo, présentation et analyse », www.ucf-togo.org, septembre 2010.

Soutien du ministère français des Affaires étrangères et européennes (2007-2012)

22 projets cofinancés pour un total de **455 514 €** (coût total des projets : 3 668 088 €)



Cinquantenaire



des Indépendances Africaines



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET EUROPÉENNES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION